



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 09/05/2019
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac les Ponts, le : 21/05/2019

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le 22 MAI 2019

ID : 033-213301435-20190521-2019_51-DE

Délibération n° 2019-51

Mardi 21 mai 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt et un mai à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le neuf du mois de mai deux mille dix neuf

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Anna SANTONJA - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Sylvie AMAN - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Gilles THIBAUD procuration à Alain TABONE
Josiane DESTOUESSE procuration à Anna SANTONJA

Absent(s) excusé(s) : Gilles THIBAUD – Josiane DESTOUESSE

Le secrétariat a été assuré par : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

**DELIBERATION PORTANT DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS
D'ACCOMPAGNEMENT PUBLICS ET TERRITOIRES DE LA CAF POUR L'EXTENSION
ET LA RESTRUCTURATION DE LA GARDERIE DE L'ECOLE PRIMAIRE**

Vu le projet d'extension et de restructuration de la garderie de l'école Primaire,
Vu la délibération n°2018-61 attribuant la Maîtrise d'œuvre du projet,
Vu l'enveloppe budgétaire de 120 000,00€ HT attribuée à la réalisation des travaux du projet,
Vu les frais relative à la Maîtrise d'œuvre de l'opération pour 13 800€ HT,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Le projet d'extension et de restructuration de la garderie est à ce jour en phase de conception avec la Maîtrise d'œuvre titulaire du marché réalisé en 2018. Le budget alloué par le Conseil municipal sur le budget 2019 aux travaux est de 120 000,00€ HT. Ce montant pourra être évolutif à la baisse comme à la hausse dans la limite de 5% de l'enveloppe budgétaire initialement prévue. Le montant réel de l'opération sera déterminé par l'appel d'offres qui sera réalisé par le marché de travaux au premier semestre de l'année 2019.

La commune a souhaité réaliser ce projet pour augmenter sensiblement la qualité de son accueil périscolaire et doter le service vie scolaire de moyens adaptés. Ainsi les travaux porteront sur une restructuration de l'existant pour réaménager les espaces et une extension, pour gagner en place et en rangements. En effet, continuité indissociable du temps scolaire, l'accueil périscolaire doit s'adapter aux nouvelles problématiques pour gagner en confort et qualité d'accueil, dans l'intérêt des enfants qui restent souvent tard du fait des trajets Travail/Domicile des parents qui travaillent sur la Métropole. Il est à noter que le bâtiment de la garderie est également utilisé sur le temps scolaire par l'équipe enseignante pour de nombreuses activités culturelles et éducatives, tout en étant totalement intégré dans l'ensemble des bâtiments du 1^{er} degré.

Au regard du coût de l'opération sur le budget de la commune, il convient de solliciter des subventions d'investissements selon le plan de financement suivant :

Coût total : 120 000,00€ HT + 13 800€ HT pour la MOE		
EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE LA GARDERIE DE L'ECOLE PRIMAIRE		
Subvention d'investissement Conseil Départemental	11%	15 000,00€
DETR 2019	31%	42 000,00€
CAF – Fonds d'accompagnement public et Territoires	18%	25 000,00€
Autofinancement communal	38%	51 800,00€
Total	100%	133 800,00€

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des différentes subventions pour la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif à l'extension et la restructuration de la Garderie de l'école primaire de la commune,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre du Fonds d'accompagnement publics et territoires auprès de la CAF, une subvention pour la réalisation de ce projet,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE